



*Mairie de Plainval*

**Procès-Verbal de la séance du conseil municipal**  
**du Mardi 08 avril 2025 à 20h00**  
**Session Ordinaire**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation :	25/03/2025	<b><u>Présents</u></b> :	Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, Mesdames Coralie ALIZARD, Katia VARESI, Evelyne CAUWEMBERGHS, Marjorie DARCAIGNE, Gwenaëlle LEROY, - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T
Date d'affichage :	25/03/2025	<b><u>Absents non-excusés</u></b> :	Monsieur Joël GALEK
Membres en Exercice :	9	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> :	Madame Coralie ALIZARD
Membres Présents :	8		
Membres votants :	8		

**Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal de rajouter trois points à l'ordre du jour :**

- **Rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant l'ADTO-SAO**
- **Délibération concernant le projet éolien de Brunvillers-la-motte, Crevecoeur-le-petit et Sains-Morainvillers**
- **Délibération concernant le projet éolien de Ravenel**

**Enoncer de l'ordre du jour**

- 1/ Approbation du compte de gestion 2024
  - 2/ Approbation du compte administratif 2024
  - 3/ Affectation des résultats
  - 4/ Vote du taux des taxes 2025
  - 5/ Vote des subventions aux associations
  - 6/ Approbation du budget primitif 2025
  - 7/ Rapport de la CRC concernant l'ADTO-SAO
  - 8/ Délibération concernant le projet éolien de Brunvillers-la motte, Crevecoeur-le-petit et Sains-Morainvillers
  - 9/ Délibération concernant le projet éolien de Ravenel
- Questions Diverses.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Coralie ALIZARD en qualité de secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 18 mars 2025.

**1/ Approbation du compte de gestion 2024**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue celle du compte administratif et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre, de mandat, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 2/ Approbation du compte administratif 2024

Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote du compte administratif, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JONCKHEERE, doyen d'âge.

COMMUNE DE PLAINVAL - Principal - CA - 2024

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS</b>	<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE					Résultat ou solde (A) (1)
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)			
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	393 815,31	674 382,23	350 642,88		A1	631 209,80
Investissement	75 793,95	305 378,56	-66 187,29	(2)	A2	163 397,32
Dont 1068		66 187,29				
Fonctionnement	318 021,36	369 003,67	416 830,17	(3)	A3	467 812,48

	RESTES A REALISER (4)				Solde (B) (5)	
	Dépenses		Recettes			
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	145 411,97	III + IV	0,00	B1	-145 411,97
Investissement	I	145 411,97	III	0,00	B2	-145 411,97
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	485 797,83
Investissement	A2 + B2	17 985,35
Fonctionnement	A3 + B3	467 812,48

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire, qui se présente de la façon suivante :

### **3/ Affectation des résultats**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 50 982.31 €
- Un excédent reporté de : 416 830.17 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 467 812.48€

- Un excédent d'investissement de 163 397.32 €
- Un déficit des restes à réaliser de : 145 411.97 €

Soit un excédent de financement de : 17 985.35 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal,

- Soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement,
- Soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 euros

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 467 812.48 euros

Ligne 001 : Excédent de résultat d'investissement reporté : 163 397.32 euros

Le conseil municipal à l'unanimité

AFFECTE les résultats comme cités ci-dessus.

### **4/ Vote du taux des taxes 2025**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu la demande de Monsieur le Maire, à ne pas augmenter les taxes locales pour l'année 2025 ;

Le Conseil Municipal après en délibéré à l'unanimité.

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2024 et de les reconduire à l'identique sur 2025 soit :

- Taxe d'habitation = 10.45 %
- Foncier bâti = 46,72 %
- Foncier non-bâti = 98,88 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

### **5/ Vote des subventions aux associations**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions allouées aux associations et rappelle que la dépense globale inscrite au budget 2025, s'élève à 3000 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'allouer aux associations, les montants tels que présentés dans le tableau joint à la présente, au titre de l'exercice 2025 ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025 ;

CHARGE Mr le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

SUBVENTION NOEL 2023 SRPI	313.50 €
COOP SCOLAIRE PLAINVAL	610 €
PLAINVAL SLC (1 abstention)	1000 €
ANCIENS COMBATTANTS	100 €
SECOURS CATHOLIQUE	100 €

## **6/ Approbation du budget primitif 2025**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de voter le budget primitif 2025 au chapitre.

ADOpte le budget primitif 2025 qui se décompose comme suit :

### **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 717 526.00 €

Recettes : 781 493.48 €

### **Section d'investissement :**

Dépenses : 503 529.01 €

Recettes : 603 149.32 €

## **7/ Rapport de la CRC concernant l'ADTO-SAO**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrôle des comptes de la gestion de l'ADTO-SAO à compter de l'exercice 2018, a été délibéré par la Chambre Régionale des Comptes le 11 octobre 2024.

Par mail en date du 3 avril 2025, l'ADTO-SAO nous demande de délibéré pour débattre et prendre acte de ce rapport.

Ce dernier a fait l'objet d'un débat lors du conseil municipal du 08 avril 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**ACTE** la communication du rapport d'observations définitives de la CRC,

**ACTE** la tenue du débat et de l'existence du rapport,

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à l'ADTO-SAO.

## **8/ Délibération concernant le projet éolien de Brunvillers-la motte, Crevecoeur-le-petit et Sains-Morainvillers**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'un projet éolien présenté par la société Energie TEAM (pour la ferme Eolienne Haussu) sur le territoire de Brunvillers-la-motte, Crevecoeur-le-petit et Sains-Morainvillers. Ce projet consiste en l'installation de 12 éoliennes.

La question est la suivante : Etes-vous favorable au projet d'implantation éolien sur les communes de Brunvillers-la-Motte, Crevecoeur-le-petit et Sains-Morainvillers ?

Le conseil municipal après le débat, délibère à :

Pour : 3

Contre : 3

Abstention : 2

Lorsqu'il y a partage égale des voix, la voix du Maire est prépondérante. Le Maire ayant voté pour, l'avis est donc favorable pour le projet éolien.

### 9/ Délibération concernant le projet éolien de Ravenel

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'un projet éolien présenté par RP GLOBAL France, pour le compte de la SARL « les fleurs de Ravenelle ». Ce projet consiste en l'installation de 4 éoliennes et un poste de livraison, pour une production d'environ 55 000 MWh annuels.

La question est la suivante : Etes-vous favorable au projet d'implantation éolien sur la commune de Ravenel ?

Le conseil municipal après le débat, délibère à :

Pour : 3

Contre : 3

Abstention : 2

Lorsqu'il y a partage égale des voix, la voix du Maire est prépondérante. Le Maire ayant voté pour, l'avis est donc favorable pour le projet éolien.

### Questions diverses

- Enfouissement rue Rinquet / rue du Pressoir : Du 15/09/25 au 20/03/26
- Eclairage Public cheminement piéton (salle des fêtes/parking) : Du 14/04/25 au 05/05/25
- Route barrée : Les travaux du Chemin Vert de la CCPP vont bientôt commencer. La route de Lèvermont sera fermée à la circulation à partir du 12 mai 2025.

**Clôture de la séance à 21h35**

### SIGNATURES

Samuel DOVERGNE  
Maire,



Coralie ALIZARD  
Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' and other characters, written over a horizontal line.